

**- Arrêté du 20 juillet 2015 relatif  
aux diplômes professionnels  
relevant des dispositions du  
code du travail relatives à  
l'utilisation des équipements  
de travail mis à disposition  
pour des travaux temporaires  
en hauteur**

**NOUVEAU**

Date de mise en ligne : mercredi 5 août 2015

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

- Examens | Concours - Certifications - Examens - Conditions réglementaires d'inscriptions -

**J.O.R.F. N°0179 du 5 août 2015**